

# 2

## Assurer le règlement et le suivi des fournisseurs

Nous sommes le 15 octobre 200.  
 Vous poursuivez votre période de formation dans le service Comptabilité de l'entreprise Germont. Votre tutrice, Mlle Artos, responsable de la comptabilité fournisseurs, vous confie le dossier « Règlements en attente et suivi des fournisseurs ».



- Plusieurs travaux doivent être réalisés :
- la comptabilisation des acomptes et escomptes ;
  - le lettrage de comptes fournisseurs.

### Document 1 Note de Mlle Artos

Le 15 octobre 200.

N° enregistrement : R22870

Pièce comptable non comptabilisée à ce jour : envoi d'un chèque d'acompte, en date du 28/09, sur une réparation d'un véhicule utilitaire (garage aux 4 vents).  
 Montant TTC : 598 € dont TVA à 19,60 %

### Document 2 Facture du garage aux 4 vents

 <p><b>Garage aux 4 vents</b>                  12 avenue de Lyon 21000 DIJON</p>	<b>FACTURATION</b>	
	Main-d'œuvre	30,50
	Nbre heures	8,00
	<b>TOTAL</b>	<b>244,00</b>
	Fournitures	723,50
	<b>TOTAL HT</b>	<b>967,50</b>
	TVA 19,60 %	189,63
	Acompte TTC	- 598,00
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>559,13 €</b>
Paiement sous 8 jours TVA sur les débits		

Le 12 octobre 200.

NOM : SARL GERMONT  
 ADRESSE : 5 rue Lamartine  
 21000 DIJON

**FACTURE N° 5843**

Réparation de la camionnette  
 immatriculée : 258 AAF 21

### Document 3 Note de Mlle Artos

Le 15 octobre 200.

N° enregistrement : R22879

Pièce comptable non comptabilisée à ce jour : envoi d'un chèque n° 22879, en date du 5 octobre, en règlement de la facture du 30/09 au fournisseur Falloux Matériaux (montant dû : 27 137,98 €).  
 Montant du chèque : 26 595,21 €  
 Rappel des conditions de paiement : paiement sous 30 jours ou comptant sous escompte 2 % net de taxes.

**Document 4** Extrait du grand-livre des fournisseurs

Grand-livre des fournisseurs							
Du 01/09/200. au 10/10/200.							
Du compte 4011MAT au compte 4011MAT							
Journal	Date	N° pièce	Libellé de l'écriture	Let.	Montant débit	Montant crédit	Solde cumulé
	01-sept		À nouveau		78 125,00	85 458,00	7 333,00
AC	04-sept	FA428	Facture Mat'Bourgogne			3 584,50	10 917,50
OD	05-sept	110	Effet		7 333,00		3 584,50
AC	10-sept	FA435	Facture Mat'Bourgogne			4 778,00	8 362,50
OD	10-sept	118	Effet		3 584,50		4 778,00
AC	12-sept	FA438	Avoir		356,50		4 421,50
AC	15-sept	FA440	Facture Mat'Bourgogne			8 524,00	12 945,50
AC	20-sept	FA450	Facture Matériaux Baud			6 489,75	19 435,25
OD	21-sept	128	Effet		8 524,00		10 911,25
BQ	24-sept	22841	Règlement chèque		4 200,43		6 710,82
AC	25-sept	FA453	Facture Mat'Bourgogne			13 959,30	20 670,12
OD	30-sept	135	Effet		13 959,30		6 710,82
AC	01-oct	FA473	Facture Mat'Bourgogne			4 875,20	11 586,02
AC	05-oct	FA478	Avoir		1 010,00		10 576,02
AC	08-oct	FA480	Facture Mat'Bourgogne			2 517,50	13 093,52
OD	10-oct	22849	Effet		3 865,20		9 228,32
OD	15-oct	22852	Règlement chèque		2 391,63		6 836,69

**Document 5** Note de Mlle Artos

Le fournisseur Mat'Bourgogne est réglé par effet à 30 jours fin de mois. Il peut arriver que l'entreprise Germont règle comptant une facture. Dans ce cas, le fournisseur nous accorde un escompte de 5 % net de taxes.

La saisie des mouvements du compte Mat'Bourgogne n'a pas été vérifiée. Il peut y avoir des erreurs.

**1 La comptabilisation des acomptes relatifs à des services**

**REPÈRE \* COMPTABLE**

Les acomptes sur des services sont exprimés TTC. La TVA est comptabilisée dans le compte « 445661 TVA déductible s/ABS ».

→ **Exemple 1** : versement d'un acompte sur réparation d'une machine industrielle.  
Montant de l'acompte : 239,20 € TTC, dont TVA à 19,60 % : 39,20 €.

4091 Fourn. – Acomptes versés	512 Banque
329,00	239,20
445661 TVA déductible s/ABS	44586 TVA à régulariser
39,20	39,20

Le montant de l'acompte TTC est comptabilisé au crédit du compte de trésorerie 512 et au débit du compte 4091.

La TVA est comptabilisée au débit du compte « 445661 TVA déductible s/ABS » et au crédit du compte « 44586 TVA à régulariser ».

→ **Exemple 2** : réparation de la machine.  
Montant HT : 2 500 € ; TVA à 19,60 % (sur les débits) ; acompte : 239,20 € TTC.

615 Entretien et réparations	445661 TVA déductible s/ABS	4091 Fourn. – Acomptes versés
2 500,00	450,20	239,20
401000 Fournisseurs	44586 TVA à régulariser	
2 750,80	39,20	

La TVA sur la réparation s'élève à :  $2\,500 \times 19,60\% = 490$  €. L'entreprise a déjà comptabilisé 39,20 € de TVA déductible. Il reste  $490 - 39,20 = 450,80$  € de TVA déductible à comptabiliser.

- 1 • Préparez la comptabilisation des documents 1 et 2 dans le bordereau ci-dessous, en consultant l'extrait du plan de comptes (page 8).

BORDEREAU DE SAISIE						
Date	Code journal	N° compte	Débit	Crédit	N° pièce	Libellé

## 2 La comptabilisation des escomptes conditionnels

### REPÈRE \* COMPTABLE

Lors de la facturation, le fournisseur peut proposer à son client un règlement soit à crédit, soit au comptant sous déduction d'un escompte. Cet escompte s'appelle un escompte « conditionnel » puisque le client a le choix du mode de règlement.

Le client calcule le montant de l'escompte et le déduit du montant de la facture.

→ **Exemple 1** : un fournisseur propose à son client de régler une facture de 1 447,16 € TTC selon les deux modes de règlement suivants : à crédit sous 60 jours ou au comptant sous déduction d'un escompte de 2%.

Le client choisit le règlement comptant.

Le montant de l'escompte s'élève à  $1\,447,16 \times 2\% = 28,94$  € TTC, dont 4,74 € de TVA.

Le montant du chèque rédigé par le client est donc de :  $1\,447,16 - 28,94 = 1\,418,22$  €.

401000 Fournisseurs <hr style="width: 100%;"/> 1 447,16	765 Escomptes obtenus <hr style="width: 100%;"/> 24,20
512 Banque <hr style="width: 100%;"/> 1 418,22	445661 TVA déductible s/ABS <hr style="width: 100%;"/> 4,74

→ **Exemple 2** : le bas d'une facture comporte les mentions suivantes : « net à payer de 885,04 € » ; « règlement à 30 jours fin de mois ou sous escompte de 1% net de taxes ».

Le montant de l'escompte est donc de : 8,85 €.

401000 Fournisseurs <hr style="width: 100%;"/> 885,04	765 Escomptes obtenus <hr style="width: 100%;"/> 8,85	512 Banque <hr style="width: 100%;"/> 876,19
--	--	---

L'expression « net de taxes » implique la comptabilisation TTC de l'escompte.

- 2 • Préparez la comptabilisation des documents 3 et 4 dans le bordereau ci-dessous, en consultant l'extrait du plan de comptes (page 8).

BORDEREAU DE SAISIE						
Date	Code journal	N° compte	Débit	Crédit	N° pièce	Libellé

### 3 Le lettrage des comptes fournisseurs

REPÈRE \* COMPTABLE

#### L'en-cours

Le total des dettes qui n'ont pas encore été payées par le client s'appelle l'en-cours. L'en-cours comprend toutes les factures qui n'ont pas été réglées, le montant des effets à payer et le montant des commandes qui n'ont pas encore été facturées.

→ **Exemple** : dans une entreprise, le solde du compte fournisseur XXX est égal à 2 350 €. On relève pour 500 € d'effets non réglés. Le montant de l'en-cours s'élève donc à 2 850 €.

#### Le lettrage des comptes

Le lettrage permet le suivi des règlements par rapprochement avec les factures et permet ainsi d'assurer un suivi des comptes individuels fournisseurs.

Pour réaliser le lettrage, on repère par une même lettre, dans le compte fournisseur, les sommes qui correspondent à la même opération.

→ **Exemple** :

401625 FUORI			Règlement comptant			
Date	N° pièce	Libellé	Débit	Let.	Crédit	Solde
04-mai	AC28	Fact. n° 2589-FUORI		A	1 852,13	- 1 852,13
07-mai	BQ57	Chèque n° 368	1 852,13	A		0,00

- 3 • Pour la préparation du lettrage et après avoir pris connaissance du compte fournisseur (document 4) et de la note de Mlle Artos (document 5), répondez aux questions suivantes.

- Que signifie une facture non lettrée ? .....
- Que faut-il faire ? .....
- Que signifie le solde du 1<sup>er</sup> septembre ? .....
- Le solde a-t-il été réglé ? Si oui, pour quel montant ? .....
- Quelle lettre sera attribuée à ces deux sommes ? .....
- La facture du 8 octobre (2 517,50 €) a été réglée le 15 octobre (2 391,63 €). Pourquoi le règlement n'est-il pas égal au montant de la facture ? .....
- Expliquez la différence par le calcul : .....

